

PETITES ANNONCES

La Mairie recrute :

- * un agent de la voirie et des espaces verts (pour succéder à Eric qui, à notre grand regret nous quitte pour une région plus ensoleillée)
- * un agent pour accompagner les enfants de l'école à la cantine (suite au départ de Garance qui a trouvé un travail à temps complet)

Renseignements auprès de la Mairie au 01 34 76 11 69 ou par mail secretariat@mairie-cravent.fr

Grâce au dons d'un Craventais, des romans policiers sont à votre disposition à la Mairie.

RECRUEMENT

DATES A RETENIR



- Prochain ramassage des encombrants : mardi 11 octobre
- Repas du 14 juillet : samedi 9 juillet
- Forum des associations : samedi 10 septembre
- L'association "LES DESTRIERS DE VAUMARTIN", organise une course d'endurance équestre le 11 septembre.

**EXCEPTIONNELLEMENT LA MAIRIE SERA FERMEE
DU 10 AU 22 AOUT 2022**

ETAT CIVIL

Depuis le mois de janvier 2022 nous avons enregistré
3 naissances, 1 baptême civil et un PACS

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE CRAVENT
25 rue André MOJARD 78270 CRAVENT
Tel: 01.34.76.11.69
Mail: secretariat@mairie-cravent.fr
Horaires d'ouverture: mardi et vendredi de 16H à 18H30

CCPIF
2 rue du Clos Prieur 78840 FRENEUSE
Tel: 01.30.93.16.72
Horaires: 8H à 12H et 14H à 16H30 du lundi
au vendredi.

Gazette de Cravent n°238
Directeur de publication: Jacky JOUBERT— Maquette et rédaction: Marlène STERN— Impression et distribution: Mairie de Cravent. Edité sur
du papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Juin 2022

2022, n° 240

Juin

La Gazette de Cravent

www.mairiedecravent.fr

POINT SUR LES TRAVAUX



Les travaux du contrat rural ont bien avancé :

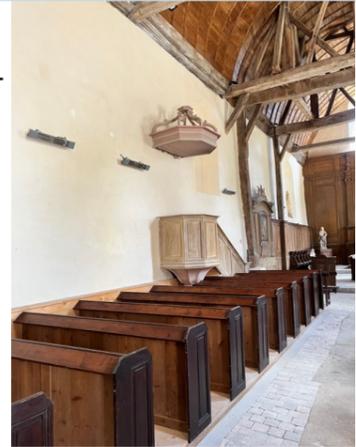
A l'église le chauffage et l'électricité ont été remplacés et remis aux normes, et les murs ont été enduits à la chaux.

A l'école une classe et les sanitaires ont été repeints et l'éclairage a été remplacé par des LED avec détecteur de passage.

La carrière équestre et son cabanon ont entièrement été refaits.

La toiture et l'isolation des combles de la Mairie sont en cours et devraient se terminer pendant les vacances.

La pose des fenêtres de toit à l'école devrait se faire dans les prochaines semaines.



LA LIBERTE DES UNS S'ARRETE LA OU COMMENCE CELLE DES AUTRES (merci à ceux qui respectent les règles, et pour les autres cet article est pour vous)

Nous l'avons écrit l'année dernière (et certainement dans la gazette précédente), nous vous le disons cette année et nous continuerons à vous l'écrire encore et encore... MAIS :

Le désherbage devant les propriétés : il incombe aux riverains d'entretenir le trottoir devant leur habitation (mousse, neige, mauvaises herbes, partie engazonnée) article 2212-2 du code général des collectivités territoriales. Cet entretien mettra en valeur votre propriété et les rues de notre village.



Le brûlage des déchets verts : il est strictement interdit de brûler les déchets verts dans le département des Yvelines (d'après l'arrêté préfectoral n°2011/419 du 16 mai 2011). Pour rappel, dans notre commune le ramassage des déchets verts est effectué tous les lundis matin, ce qui vous évite d'aller à la déchetterie.



La taille des haies : au-delà de l'aspect esthétique il en est de la sécurité de tous concernant les haies donnant sur la voirie publique, nous vous demandons de tailler celles-ci sur leur hauteur qui ne peut excéder 2 mètres ainsi, et surtout, en largeur. Par ailleurs, pour des soucis de bonnes relations de voisinage il est important que chacun taille ses haies mitoyennes.



Le stationnement des véhicules sur la voirie : Les moissons vont commencer, les agriculteurs vous remercient de bien vouloir rentrer vos véhicules dans votre propriété afin de permettre la libre circulation des engins agricoles dans toutes les rues mais surtout les plus étroites, ceci afin de vous éviter le désagrément d'être dérangés la nuit pour déplacer votre véhicule. Entre autres, les agriculteurs vous prient de les excuser pour le bruit et la poussière engendrés.

Merci aux personnes qui entretiennent et fleurissent leurs extérieurs

Gazette de Cravent - tél : 01 34 76 11 69 - gazettecravent@yahoo.fr



Le mot de l'école

Du côté des Craventuriers...

La fin d'année scolaire approche.

Le dernier trimestre a été marqué par la chaleur, notamment dans les classes. Nous remercions les parents qui ont mis à notre disposition des climatiseurs en attendant le matériel commandé par la Mairie.

Les Craventuriers ont profité d'un cycle de natation scolaire de 10 séances à la piscine de Pacy sur Eure. Ils ont pu également découvrir le zoo de Thoiry, en car pour la partie « Safari » et à pieds pour la visite du parc ainsi que la serre Biotropica de Val de Reuil où ils ont pu admirer des espèces tropicales.

Toutes ces activités sont financées par la Mairie. Les enseignants et les enfants remercient le Maire et le Conseil Municipal.

La pluie a perturbé l'organisation de la kermesse et du spectacle de fin d'année qui se sont déroulés dans la salle des fêtes. L'installation d'une scène a permis de présenter le spectacle « Les talents », applaudi par un public nombreux.

La soirée s'est achevée par un repas convivial.

Nous remercions les bénévoles de l'association « la même tribu » qui nous apportent une aide précieuse.

Les Craventuriers.

ASSOCIATIONS

Tennis Club de Cravent: inscriptions auprès de la Mairie ou des membres du tennis, cotisation annuelle par famille de 80 €.

Football Club de Cravent : pour les enfants garçons et filles dès leur 5 ans et jusqu'à 13 ans. De 2017 à 2010 (2009 féminin), licence 40 € l'année — renseignements par mail footballcravent78@yahoo.com

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 13 entre Evreux (27) et Chauffour-lès-Bonnières (78)

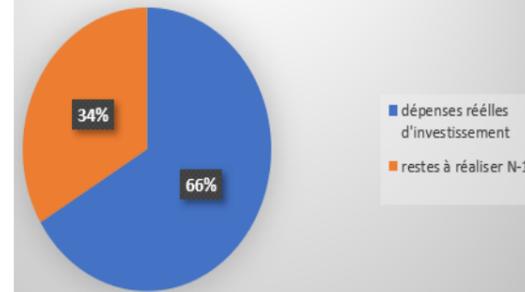
AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

du 5 septembre au 23 octobre 2022

BUDGET PRINCIPAL 2022

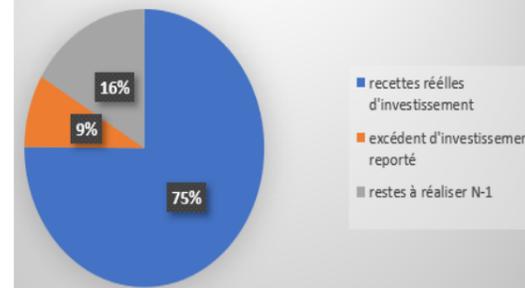
Dépenses d'investissement

859 482,81 €



Recettes d'investissement

859 482,81 €

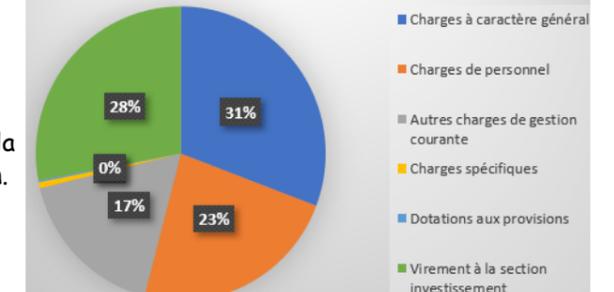


Les principales dépenses de l'année 2022 concernent la finalisation du contrat rural ainsi que l'installation de la vidéo protection.

Après plusieurs années sans augmentation d'impôts le conseil municipal a décidé d'augmenter d'1 point le taux de la taxe foncière sur le bâti.

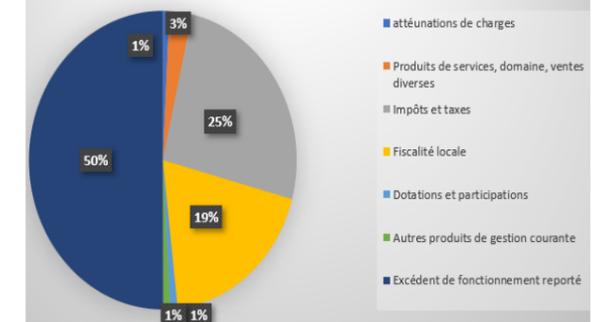
Dépenses de fonctionnement

752 242,55 €



Recettes de fonctionnement

752 242,55 €



LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La vidéo protection est installée sur Cravent village et ses Hameaux depuis le mois de mai 2022.

Cette installation a déjà été d'une grande aide à la gendarmerie pour enquêter sur certaines incivilités commises sur notre territoire.



A partir du 1er juillet la commune de Cravent sera rattachée à la gendarmerie de Bréval (29 rue René DAHL 78980 BREVAL 01 34 78 31 06).

Nous remercions la gendarmerie de Bonnières sur Seine pour toutes les interventions durant ces nombreuses années passées.



La Mairie met en garde les propriétaires de chiens dont les aboiements à longueur de journée sont insupportables pour les voisins. L'arrêté préfectoral n°08-038/ddd du 28 mars 2008, rappelle que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.